placer sur cette affaire avant le départ de la malle anglaise.—Ajournement.

MERCREDI, 1 MARS 1848.

Après les affaires de routine, M. le procureur général, secondé par M. Cayley, demande le concours de la chambre dans les différentes clauses de l'acte d'émigration passées en comité la veille.

Le docteur Boutillier propose de substituer £5 à la place de 20s.

M. Badgley s'y oppose, assuré qu'il est que ce serait arrêter l'émigration complètement et détruire entièrement l'effet du bill, vû que le capitaine chargerait autant qu'il pourrait £5 en addition à ses charges ordinaires.

M. Aylwin.—On a fait allusion hier à la taxe dans l'état de New-York. Là les capitaines de vaisseaux s'obligent par un bon et donnent caution pour £50 que les passagers ne seront pas à charge à l'état. Il ne veut pas imposer les mêmes obligations ici, mais il veut protéger le pays par une loi qui empêche l'épidémie qui a déjà deux fois ravagé la province. Mais pourquoi se hâte-t-on tant maintenant ? Si ça pressait tant pourquoi n'a-t-on pas introduit un bill durant la dernière session ? Pourquoi encore ne pas assembler le parlement plutôt, etc. L'hon. membre vote pour l'amendement ; il croit que ça le déchargera d'une grande responsabilité que le présent cabinet est prêt à prendre et qu'on a représenté comme très-grave, mais qui en fait n'est rien du tout.

Dr. La Terrière. Sur une question, l'avenir pour ainsi dire du Canada, je crois ne devoir pas donner *un vote silencieux*.

Dans le cours de la discution sur cette mesure, l'on a lancé bien des traits, des philippiques sur la rapacité, l'inhumanité des land-lords irlandais—sur le gouvernement même de la métropole qui, pour se débarasser du surplus de la vermine permanente qui le dévore de toutes parts, la verse impitoyablement dans ses colonies, comme le seul moyen, le seul expedient qu'il puisse adopter pour s'en débarasser, et prévenir de plus grands malheurs, qu'une armée de 30 mille hommes (autre vermine qui dévore l'état) a peine à dominer.

L'invasion de ces malheureux l'année dernière a couté à la province 160 milles louis sortis de la caisse publique, sans mettre en ligne de compte les charités individuelles, qui dépassaient beaucoup cette somme si tout était supputé. Voila de la taxation, volontaire, impossible que ça fut autrement si vous voulez, mais ce n'en est pas moins une lourde taxe.

La peste importée avec toutes ses faces hideuses de misère, laissant une trainée de cadavres, depuis le lieu même de leur embarquement jusqu'à celui de leur dernière destination s'est répandue dans toute la province (quoiqu'en disaient et disent encore certains medecins, parmi lesquels plusieurs en ont été victimes, entre autres le desinfecteur par excellence qui est mort à Québec l'automne dernier en forme d'apologie pour sa trop grande foi. Prêtres, religieuses et un grand nombre de personnes que l'appas du gain ou autrement mettaient en rapport avec les pestiférés ont semblablement succombés.

Contre de tels faits, avec la certitude, l'information que nous donne même le gouvernement de la métropole, qu'il se prépare une nouvelle croisade pour l'invasion des Canadas, devons-nous un instant hésiter et ne pas protester contre une telle invasion, sinon la repousser par la force, mais au moins en diminuer sa force numérique par la passation d'une bonne loi qui nous garantirait des consequence d'une telle émigration pour prevenir les fâcheuses conséquences d'un avenir qui ne peut pas être bien eloigné si nous n'y apportons point le remède.

Jamais le Canada n'a été dans une telle perturbation. C'est une autre irruption d'algonquins et d'Iroquois, autrement dangéreuse, car elle apporte avec elle ici tous les vices, conséquence malheureusement d'une extrême civilisation. Ces hommes qui n'ont rien à perdre mais tout à gagner arrivent ici ulcerés et le cœur plein de fiel des injustices qu'ils ont éprouvés ailleurs.

Les premiers se battaient, massacraient pour purger le sol de leurs envahisseurs ; vivaient de leur chasse et de leur pêche. Ces derniers, il faut les nourrir, vêtir et de plus leur donner des terres gratuitement pour s'en débarasser, lorsque nous pauvres natifs, nous ne pouvons point en obtenir sans bourse déliée, ou nous soumettre à des conditions qui font la fortune des spéculateurs de cette marchandise *en nous ruinant*

L'argent tiré de la caisse publique pour secourir les malheureux émigrés aurait pu opérer des améliorations publiques, demandées de session en session, particulièrement dans le district de Québec, entre autre des jettées ou des débarcadaires pour encourager la navigation par la vapeur, et mettre en rapport journalier une population de 160 à 200 mille habitants sur les deux rives avec l'ancienne capitale. Le tiers de l'argent dépensé pour secourir l'émigration aurait pu effectuer cette grande amélioration, et il nous faut attendre ! Je ne parlerai pas de la bonne ou mauvaise conduite des personnes chargées de nos lazarets, entre autre de la bonne vache à lait la Grosse-Isle. Je n'en sais rien. Je ne blâmerai pas pour le passé notre administration de ce quelle n'était pas en mesure de faire face au grand complet à l'émigration lors de son arrivée.

Toute autre adminstration aurait été probablement pris au même depourvu. Mais avec l'expérience que nous avons du passé, si notre gouvernement responsable n'est point une chimère, que ça soit Pierre, Jacques, John ou Harry entre les mains desquels tombe notre avenir, toujours le gouvernement actuel doit vouloir la passation d'une bonne loi de quazi restriction pour prévenir si c'est possible les malheurs d'une emigration semblable à celle de l'année dernière.

J'y ai sérieusement pensé depuis la discussion d'hier soir, et je serais d'avis de taxer l'émigration de manière à ne recevoir ici que ceux qui ne nous seraient point à charge. Un louis n'est pas suffisant pour les idiots, aveugles ou infirmes ou d'autres genres— £5 et même £10 ne seraient pas trop.

Je sais que lorsque l'Angleterre veut une chose dans ses intérêts, elle en a les voies et les moyens. Le pauvre céleste empire a eu beau réprouver l'introduction de l'opium, crier à la démoralisation, à l'empoisonnement de ses sujets, la contrebande et le canon ont été contre ces pauvres gens des arguments victorieux, mais je doute que l'Angleterre voulut se charger de la responsabilité odieuse de nous empoisonner du surplus de sa population exubérante, si nous protestons par une bonne loi pour en restreindre ici l'introduction.

Dr. Neilson dit que si l'émigration devait continuer à l'avenir semblable à celle de l'année dernière, il voterait pour aucune taxe afin de l'empêcher. Selon lui cependant il faut distinguer entre de pauvres gens malades ou idiots qu'on doit empêcher d'entrer dans le pays et les personnes fortes et industrieuses qui peuvent être utiles au pays. Si les ministres peuvent démontrer que la taxe de £5 peut empêcher cette dernière classe d'émigration ou mettre en danger la sanction du bill par le Gouvernement Impérial, je voterai contre l'amendement etc. Selon lui, il n'y aurait plus le même genre d'émigration parce que les propriétaire de vaisseaux ont découvert que ce commerce ne paie pas.

M. Chauveau pense que la responsabilité des ministres dans le moment actuel n'est rien du tout, La responsabilité véritable pèse sur la majorité de la chambre. Cependant il voterait contre l'amendement s'il croyait que le gouvernement anglais à cause d'icelui, fut disposé à ne pas le sanctionner. Il ne croyait pas qu'on voulut jeter sur nous les aveugles, boiteux, infirmes et idiots. Il croyait qu'au lieu d'une obligation ou taxe de £5, il serait mieux d'imposer une taxe absolue de £2 etc.

MM. Cayley, Cameron, Sherwood prennent part aux débats.

L'amendement fut alors rejeté par la division suivante :

POUR.—Aylwin, Bouillier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Duchesnay, Dumas, Fortier, Fournier, Fouquet, Guillet, LaTerriere, Laurin, Lemieux, Marquis, Papineau, Sauvageau, Scott, (*Deux Montagnes*) Taché.—19.

CONTRE:—MM. Badgley, Baldwin, Beaubien, Bell, Boulton, (*Norfolk*) Boulton. (*Toronto*) Brooks, Burritt, Carroll, Cameron, Cayley, Christie, Crysler, Davignon, Drummond, Egan, Flint, Gugy, Hall, Holmes, John, Johnson, LaFontaine, Leslie, Lyon, Macdonald, (*Glengary*) Macdonald, (*Kingston*) MacNab, Malloch, McConnell, McFarland, Merritt, Meyers, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Price, Robinson, Scott, (*Bytown*) Sherwood, (*Brockville*) Sherwood, (*Toronto*) Smith. (*Durham*) Smith, (*Frontenac*) Smith, (*Wentworth*) Stevenson, Thompson, Webster Wethenhall, Wilson —50.

Ensuite le bill fut lu une première, une seconde et une troisième fois et finalement adopté.

NOUVELLES DIVERSES

Le *Chronicle* de Québec, dit que d'après des états officiels il appert que le nombre des désertions de matelot au Port de Québec durant l'année 1847 s'est élevé à 3,519 !

INCENDIES.—Il y a eu la nuit dernière deux incendies considérables en cette ville. Le feu s'est déclaré presqu'en même temps dans la rue Ste. Hermine, près de la rue Craig et dans la grande rue du Faubourg St. Laurent. Dans le premier feu 12 à 15 maisons et un grand nombre de batiments ont été consumés. On estime la perte à plusieurs milles louis. On ne connait pas le montant des assurances, mais on nous informe que l'Assurance Mutuelle de cette ville ne perd que £300. Dans le second feu une seule maison a été consumé. La perte s'élève à apeu-près £1500.

ELECTION MUNICIPALE.—C'est lundi prochain qu'ont lieu les élections en cette ville, on espère que tout se passera paisiblement. Nous engageons fait nos concitoyens à s'assembler et à faire leurs préparatifs pour nommer des conseillers capables et actifs.

LA NOUVELLE-ECOSSE.—Les derniers avis de cette province nous disent que les honorables Joseph Howe, James B. Uniacke et F. W. Desbarres, qui ont rendu leurs siéges vacants en acceptant les places de Secrétaire Provincial, Procureur et Solliciteur Géneral, ont fait de nouveau appel au peuple et que des writs d'élection sont sortis pour Halifax, cap Breton et Guysborough.

James McNab, qui répresentait le township d'Halifax dans l'Assemblée, a resigné, étant appelé au Conseil Législatif. C'est à ce même comté que s'adresse M. Howe.

JOURNAL D'AGRICULTURE.—Nous avons reçu la partie anglaise de cette utile publication, pour le mois de mars, qui contient comme les précédentes une foule d'excellents articles.

CHLOROFORME.—Le Docteur Perkin Nichols de Varennes, a fait usage du Chloroforme, le 23 du courant, dans une amputation d'une jambe et d'un pied sur la personne de Joseph Lauzon qui s'était gelé dans le mois de janvier dernier. Le Dr. Nichols était assisté de Messieurs le Dr. R. Weilbrenner de Boucherville : du Dr. Boyer et du Dr. Peltier, de Montréal ainsi que du Dr. Princhaud de Varennes. Le temps employé à faire l'opération a été de cinq minutes.

Les Messieurs sus-nommés ont administré le chloroforme durant une heure et demie avec la plus grande précaution et le plus grand soin, sans que le patient en ait ressenti le moindre effet. Une once de chloroforme a été dépensée durant cette épreuve.—Communiqué.

LA LECTURE DU COL. TACHÉ.— Demain soir le col. Taché donne une lecture sur « les pouvoirs physiques chez l'homme » devant l'Institut Canadien. Le sujet est intéressant et nous ne doutons nullement qu'il sera bien traité. Rendez vous de bonne heure, si vous voulez avoir une place, parce qu'il y aura foule.

Chs. M. Delisle, écr., à aujourd'hui subi son examen pour être admis à la profession d'avocat, devant les Juges de Circuit du District de Montréal. Il répondit d'une manière satisfaisante aux différentes questions de Droit Civil et Criminel qui lui furent adressées par A. Giard et R. Roy, écrs.

James Carroll, convaincu de meurtre et condamné à être exécuté ce matin, suivant la *Minerve* d'hier, a obtenu un sursis de Son Excellence jusqu'au 24 du courant. Nous espérons que pendant ce délai la peine de mort sera changée en une réclusion perpetuelle au pénitentiaire.

La soirée à Monklands, donné mardi dernier par Son Excellence le gouverneur général et lady Elgin a été des plus splendides. Jamais on n'avait encore vu à Montréal une réunion aussi nombreuse et brillante. Elle se composait de toute l'élite de notre société. Les étrangers furent présenté a Leurs Excellences par le colonel Antrobus aide de camp provincial. Tout était si bien disposé que ma'gré l'exiguité des appartements, la foule pouvait circuler avec facilité et aisence. Les tables étaient surchargés des mets et des vins les plus délicats. Les nombreux quadrilles qui se formèrent bientôt après l'arrivée des convives se prolongèrent jusqu'à 2 heures du matin.—*Minerve*.

ETATS-UNIS ET MEXIQUE.

Le traité du Mexique est encore enveloppé dans les langes du message présidentiel qui l'a transmis au sénat. Toutefois, des indiscrétions, émanées soit des ministères, soit des ambassades d'Angleterre et de France, qui, l'une et l'autre, en ont reçu, dit-on, le texte officiel, on livre au public, non plus seulement le sommaire des conditions, mais la substance des articles qui le composent. Voici quelles seraient d'après cette analyse, les stipulations arrêtées entre les négociateurs.

" Suspension immédiate des hostillités.—Fixation des limites entre les Etats-Unis et le Mexique par une ligne partant du golfe à trois lieues de la terre, remontant par le milieu le cours du Rio Grande jusqu'à son point d'intersection avec la frontière sud du Nouveau-Mexique, puis, de là, au Nord, jusqu'à sa rencontre avec le premier bras du Gila ; descendant le cours de ce bras jusqu'au Colorado, et suivant enfin la ligne qui sépare la haute et la basse Californie jusqu'au Pacifique, où elle vient aboutir à une lieue au sud de San Diego. —Garantie des droits de toute espèce aux citoyens mexicains déjà établis sur les territoires ainsi cédés, s'ils prêtent serment d'obéissance aux Etats-Unis, et, sinon, liberté de se retirer, en disposant de leurs biens comme ils l'entendront.—Reconnaissance des concessions de terrains faites par le gouvernement mexicain—Reconnaissance des concessions analogues faites par le gouvernement mexicain dans le Texas, antérieurement à 1836.—Paiement d'une somme de 15 millions de dollars, par les Etats-Unis, au Mexique : dont trois millions comptant, et le reste soit à des époques déterminées, soit par l'émission de titres de dette à 6 pour 100, rachetables par les Etats-Unis, aux choix des deux gouvernements.—Paiement par les Etats-Unis de toutes les indemnités et réclamations des citoyens américains contre le Mexique. —Renouvellement du traité de commerce de 1831 pour un terme de huit années.—Evacuation du territoire mexicain dans les trois mois qui suivront la ratification, à moins que la saison des maladies n'y mette obstacle.—Remise des douanes au gouvernement mexicain, sauf reglement des comptes entre les deux pays."

A côte de ces articles principaux s'en trouvent d'autres relatifs au mode d'exécution du traité ; l'un d'eux stipule que la fixation des limites aura lieu d'après la carte du Mexique de Disternal, publiée à New-York en 1847.

Il y a dans l'ensemble de ces conditions une intention évidente, de la part des Etats-Unis, d'éviter toute exigence excessive, et d'adoucir toutes les aspérités auxquelles s'étaient heurtées les négociations de Tacubaya au mois de septembre dernier. Ainsi, tandis que les compensations faites au Mexique restent les mêmes que dans l'ultimatum du mois de septembre, on lui laisse la Basse Californie, la clause relative à l'isthme de Tehuantepec disparait, et les reserves trop explicites et trop absolues faites alors au sujet des marchandises importées sous le régime américain, ont fait place à la vague expression de "réglement des comptes des douanes."—(*Courrier des Etats-Unis*)

L'EX-PRESIDENT J. Q. ADAMS.

Né dans le Massachussetts en 1767. J. Q. Adams était entré dans la vie publique en 1781, à l'âge de quatorze ans comme secrétaire de légation près la cour de Russie. Après être rentré dans sa patrie pour prendre ses grades à l'université d'Harvard, et terminer son droit, il repartit en 1794 pour l'Europe, en qualité de ministre près le gouvernement Néerlandais. De cette époque à 1817, il remplit successivement divers postes diplomatiques auprès de presque toutes les cours européennes, et fut avec Henri Clay et Albert Gallatin l'un des signataires du fameux traité de Grand. Ministre d'Etat de 1817 à 1821, il fut élu président en 1825. Enfin en 1831 il prit possession à la chambre des représentans du siége que la mort seule devait lui faire quitter à l'âge de 81 ans. Durant cette longue carrière, John Quincy Adams a rendu à son pays d'éminens services. C'était un caractère bouillant, poussant ses convictions jusqu'au fanatisme ; mais son éloquence avait la qualité de ce défaut, si nous pouvons nous exprimer ainsi ; elle était empreinte d'une exaltation philosophique et parfois mystique qui lui donnait une grande puissance. *The old eloquent man*, le vieillard éloquent, tel était le surnom donné par l'opinion publique à John Quincy Adams. Si son esprit n'était point exempt de quelques préjugés, son cœur était droit, et ses erreurs consciencieuses. La douleur causée par sa perte a été d'autant plus vivement sentie, qu'avec lui disparait un des derniers liens qui unissaient l'époque actuelle à la glorieuse période de la révolution américaine.—*Cour. des E.-U.*

Naissance.

Mercredi à Québec, la Dame de Chs. N. Montizambert, écr, a mis au monde un fils.

Mariages.

En cette ville lundi dernier, M. Jean-Baptiste Labelle, organiste, à Dlle. Joséphine Roy, troisième fille de Pierre Roy, écr., de Lacadie.

Au Château-Richer, le 23 février dernier par le révd. M. E. E. Parent, M. Louis-Ovide Rousseau, étudiant en droit, à demoiselle Luce Bouchiard, institutrice.

A Québec, le 24 février, à la chapelle St. Louis, par le Révd. M. Casault, Sieur Zéphirin Vandry, à Dlle. Joséphine Howison, tous deux de cette ville.

Deces.

En cette ville, le 29 ult. Dame Sophie Dézéry, épouse de M. L. L. Duroche, fille de feu P. Amable Dézéry, écr., âgée de 31 ans. Elle laisse pour déplorer sa perte un époux et plusieurs enfants en bas âge. Douce, bonne, généreuse patiente dans l'adversité cette dame possédait l'estime de tous ceux qui la connaissaient. Elle montra durant sa douloureuse maladie, combien elle avait pratiqué les vertus chrétiennes.

ASSOCIATION
ST. JEAN-BAPTISTE.
ASSEMBLEE GENERALE.

L'ASSEMBLÉE TRIMESTRIELLE de tous les Membres de l'Association aura lieu d'après la 25e section des règlements, LUNDI prochain, le 6 Mars courant à 7 heures du soir, à l'Hôtel de Québec.

LUDGER DUVERNAY,
3 mars, 1848. *Ordonnateur.*

INSTITUT CANADIEN,
LECTURE PUBLIQUE.

MR. le Lieut colonel TACHE' D A G M fera une LECTURE dans les Salles de l'Institut Canadien, rue St-Gabriel, SAMEDI, le 4 MARS courant, à HUIT heures précises du soir, sur " *Le développement des forces physiques chez l'homme.*"

Des siéges seront réservés pour les Dames.

Par ordre,
V. P. W. DORION, S A I C.
3 mars.

COURSES AU TROT

IL y aura, si le temps le permet, Lundi, le 6 MARS prochain, à Dix heures de l'avant Midi, sur la glace vis-à-vis la ville des Trois-Rivières, trois Courses au Trot, savoir :—

La première, de £5, ouverte à tous les Chevaux de la Province, entrée 10s.

La deuxième, de £5, ouverte à tous les Chevaux du District des Trois-Rivières, entrée, 7s. 6.

La troisième, de £2 10s. pour les chevaux de la seconde classe de ce District, entrée, 3s. 9d.

Il y aura aussi une course de piétons, le premier arrivé aura £1 1 s. ; le deuxieme, 15s. ; le troisième, 7s. 6d. ; la quatrieme, 2s. 6d.

Trois-Rivières, 25 fév.

AVIS AUX INSTITUTEURS DU DISTRICT DE MONTREAL.

L'ASSEMBLE'E trimestrielle de l'Association des Instituteurs du District aura lieu MARDI le 7 MARS dans la salle de l'Institut Canadien, à DIX heures précises du matin. Tous sont requis d'y assister.

F. X. VALADE,
Président.
23 fév. 1848.

BANQUE DU PEUPLE,

LES ACTIONNAIRES de cette Institution sont notifiés qu'un DIVIDENDE SEMI-ANNUEL, de TROIS par CENT (3) a été déclaré ce jour sur le Capital payé, payable le ou après le 1er MARS prochain.

Par Ordre
B. H. LEMOINE,
Caissier.
fév. rier.

BANQUE D'EPARGNE
DE LA
CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL

PATRON :
Mongr. l'Evêque Catholique de Montréal.

Bureau des Directeurs,

W. Workman, Président.	Francis Hincks,
A. LaRocque, V. Président	H. Mulholland,
John E. Mills.	L. H. Holton,
Jacob DeWitt,	John Tuley,
Joseph Bourret,	Damase Masson,
P. Beaubien,	Joseph Grenier,
L. T. Drummond	Nelson Davis.
H. Judah.	

AVIS est par les présentes donné que cette institution paiera CINQ PAR CENT sur tous les Dépôts.

Les DEPOTS sont reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirées des samedis et lundis (les fêtes exceptées). Les applications pour autres affaires requerrant l'attention du Bureau doivent être envoyées les Jeudis ou Vendredis, vû que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigeaient, on pourrait s'occuper des demandes ou applications qui seraient faites, aucun autre jour dans la semaine. Le Président et le vice Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque.

JOHN COLLINS,
Secrétaire et Trésorier.

Bureau de la Banque d'Epargnes de la Cité et du District, Rue St. François-Xavier.
Montréal, 25 février, 1848.

BANQUE D'EPARGNE.
DE LA CITÉ ET DISTRICT DE MONTREAL.
EXTRAIT.

MONTANT dû aux Dépositaires le 31 juillet 1847	£49417	0	9
30 Novembre.			
Montant déposé depuis le 31 juillet à cette date......£47853 7 1			
do retiré do......£34214 3 8			
Augmentation depuis le 31 juillet	£13636	3	5
Balance due aux Dépositaires ce jour	£63053	12	2

Par ordre du Bureau,
JOHN COLLINS,
Caissier.

Bureau de la Banque d'Epargne de la Cité et du District.
30 Novembre 1847.

ROMUALD TRUDEAU,
APOTHICAIRE.
No. 111, Rue St. Paul. Montréal.

L'ON trouvera constament chez le sur-signé, outre son assortiment complet de remettes et parfumeries de curiosités sauvages, et de tous les objets d'église en or et en argent, les médicaments précieux qui suivent ;

Pilules végétales de Morison, de Cooper, de Brandreth de Moffatt &. &.,—Elixir Pulmonaire,—Baume de Réglisse,— Baume de cerisier sauvage de Wistar. Salsepareille de Townshend,—Vermifuge de Winer,— Baume de Miel &. &.—21 fev.

A LOUER.

ET POSSESSION AU 1ER MAI.

Une partie de la MAISON, No. 165, sur la rue Notre Dame, formant un beau MAGASIN et un excellent logement.

—AUSSI—

Un CLOS A BOIS sur la rue Bonaventure, d'un arpent de front sur trois quarts d'arpents de profondeur, avec grandes et petites portes sur la dite rue Bonaventure.

Pour les conditions s'adresser à Madame Ve. BARRON, No. 18, rue St. Antoine—17 fév.

ON DEMANDE

AU No. 18, Rue St. Antoine, UNE FILLE pour SERVIR. Une Canadienne sera préférée.—15 fév.

BRASSESIE PIGEON.

M. A. DORAY s'étant retiré de cet établissement, les affaires se feront sous le nom de "PIGEON, SAUVAGEAU & CIE."

NARCISSE PIGEON.
A. & T. SAUVAGEAU.
Montréal, 9 fév. 1848.

APPARTEMENTS DEMANDES.

UN Monsieur Anglais désirant apprendre le français voudrait louer une ou deux chambres dans une famille Canadienne, avec ou sans la pension. S'adresser au Bureau de la REVUE CANADIENNE.

12 février, 1848. c o

AVIS.

LES affaires ci-devant conduites par JOHN YOUNG & BENJAMIN HOLMES sous les noms et raison de STEPHEN, YOUNG & CIE., seront continuées à l'avenir par les Soussignés sous le nom de

HOLMES, YOUNG & KNAPP.
JOHN YOUNG,
BENJAMIN HOLMES,
JOSEPH KNAPP.
Montréal, 1 fév. 1848.

A LOUER,

UN JOLI COTTAGE, grande rue du Faubourg St. Joseph, près de chez Messrs. Dow & Co., très-convenable pour une petite famille avec glacière, un bon puit, jardin, remise et écurie.

S'adresser à
LOUIS DE LAGRAVE,
Rue Craig.
Ou à C. A. BRAULT, N. P.
No. 3, Faubourg St. Joseph.

MAISON DE PENSION

PAR Madame Veuve LEON GOSSELIN, No. 6, rue des Récollets. Une salle et une chambre à coucher vacantes—21 janv.

BUREAUX A LOUER.

DANS la rue SAINT-VINCENT, No. 15, UNE ou DEUX Chambres spacieuses à louer à bon marché.—S'adresser au bureau de la REVUE.—12 fév.

BANQUE DU PEUPLE.

AVIS.

LES Actionnaires de cette Institution sont notifiés par les présentes, que l'Assemblée Générale Annuelle, aura lieu, à leur Bureau, Grande rue St. Jacques, LUNDI, le 6me jour de Mars prochain, à 3 heures P. M, en conformité à la clause XVIII, de l'Acte d'Incorporation.

Par ordre
B. H. LE MOINE,
Caissier.
Montréal, 4 fév.

AVIS.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU
CHEMIN DE FER
DU
ST.-LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE

MONTREAL, 29 Janvier 1848.

LES propriétaires de parts dans le Capital de la Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique, sont par ces présentes notifiés et requis de payer au Trésorier, au Bureau de la Compagnie, No. 18. Petite rue St Jacques, en cette ville, les 5me et 6me VERSEMENTS de DEUX LIVRES, DIX CHELINS courant, par chaque part.

Le 5me Versement, le ou avant le 1er jour d'AVRIL, et le 6me Versement, le ou avant le 1er jour de MAI prochain.

Les personnes qui résident dans le District de St. François, pourront faire leurs paiements aux agents de la Banque de la Cité, à Sherbrooke ou à Stanstead, comme il leur conviendra le mieux pour la localité où elles résident.

Par ordre
THOMAS STEERS,
31 jenv. Sec. et Trésorier.

L. P. BOIVIN,
IMPORTATEUR
D'HORLOGES, MONTRES, BIJOUX,
ET OBJETS DE FANTAISIE.

INFORME respectueusement ses patrons et le public en général qu'il ouvrira ce splendide magazin coins des rues Notre-Dame et Saint-Vincent, presque vis-à-vis le Palais de Justice, JEUDI prochain le 23 du courant avec une collection de marchandises nouvelles et du dernier goût à laquelle il appelle l'attention du Public.

Montréal, 21 déc. 1847,

PLACES DE BANC A LOUER

ON offre à louer une ou deux places de Banc avantageusement situées dans la nef de l'Eglise Paroissiale de cette ville, dans l'allée du centre, possession immédiate S'adresser au Bureau de la *Revue Canadienne*.

31 déc. 1847,